

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

AMENDEMENT

N ° 531

présenté par

M. Chiche, Mme Bagarry, Mme Gaillot, Mme Forteza, M. Orphelin et M. Taché

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.